

AVIS PUBLIC

Dépôt du rapport financier de la Ville de Donnacona de l'année 2023

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, avis est par les présentes donné par le soussigné que le rapport financier de l'année 2023 de la Ville de Donnacona sera déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **lundi 27 mai 2024 à 19 h** qui se tiendra à la salle du conseil située au 138, avenue Pleau à Donnacona.

Donné à Donnacona, le 10 mai 2024.

Le directeur général adjoint et greffier,



Pierre-Luc Gignac, avocat